

**DÉCISION DU PRÉSIDENT**  
(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du  
Code de l'Action Sociale et des Familles)

**N° CCAS\_2023DC0047**

**OBJET : LPG-DEVIS ET CONVENTION ATELIERS ARTS PLASTIQUES AVEC ADELINE TOULON**

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

**VU** les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la délibération n° CCAS\_2020DL025 du conseil d'administration du 25 juin 2020, portant délégation du conseil d'administration au président et à la vice-présidente,

**VU** la décision N° CCAS\_2023DC0038,

**CONSIDÉRANT** que le projet pédagogique de l'EAJE les Petits Gones prévoit des animations d'éveil et de découvertes par le biais de spectacles ou d'ateliers au sein de la structure,

**CONSIDÉRANT** que dans ce cadre il apparaît opportun d'organiser des ateliers d'arts plastiques favorisant l'éveil de l'enfant accueilli à l'EAJE les Petits Gones..

**CONSIDÉRANT** que la proposition de Madame Adeline TOULON, plasticienne, 16 rue St Maurice 69008 LYON répond aux besoins ainsi qu'aux critères de l'établissement en termes de tarif et de disponibilité.

**CONSIDÉRANT** que l'ancien N° SIRET a été pris en compte sur le devis en pièce jointe de la décision N° CCAS\_2023DC0038

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** D'annuler et de remplacer la décision N° CCAS\_2023DC0038

**ARTICLE 2** : De signer avec Madame Adeline TOULON, plasticienne, 16 rue St Maurice 69008 LYON, un devis et une convention pour trois ateliers d'arts plastiques au bénéfice des enfants de l'EAJE Les Petits Gones..

**ARTICLE 3** : trois ateliers se dérouleront entre avril et mai 2023 à l'EAJE l'les Petits Gones 20 rue de la République-69 960 CORBAS.

**ARTICLE 4** : Le coût total maximum de ces ateliers est fixé à 395,75 Euros TTC (soit 300,00€ pour les ateliers, 15,75 € de frais de déplacement et 80,00€ de matériels). Le règlement sera effectué sur présentation d'une facture conforme adressée à l'issue des ateliers. La dépense sera imputée au chapitre 011 fonction 4222 compte 6288 du budget principal gestionnaire Les Petits Gones.

**ARTICLE 5** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le



ID : 069-266910413-20230615-CCAS\_2023DC0047-AU